

NOM : **Prénom :** **de l'enfant inscrit à l'activité**
NOM et Prénom du responsable légal de l'enfant :

Adresse :

Niveau scolaire pour la rentrée 2025/2026 :

Adresse Mail : **Téléphone :**

Sortie autorisée : Oui Non

Droits Photos et Vidéos : Oui Non

DESSIN/PEINTURE/VOLUME		
3-5 ans	mercredi	9h00-10h30
		10h30-12h00
6-8 ans	mercredi	10h30-12h00
		14h00-15h30
6-13 ans	mercredi	14h00-15h30
		15h30-17h00
6-13 ans	mercredi	9h00-10h30
		10h30-12h00
	samedi	10h30-12h00
		14h00-15h30

DESSIN/PEINTURE/VOLUME		
9-13 ans	mercredi	15h30-17h00
ILLUSTRATION/BANDE-DESSINÉE		
9-13 ans	mercredi	14h00-15h30
INITIATION DESSIN		
13-15 ans	mercredi	17h00-18h30
PRÉPARATION AUX ÉTUDES ARTISTIQUES		
15-18 ans	mercredi	17h00-18h30

Reprise le **mercredi 24 septembre 2025** si dossier actualisé et fiche d'inscription déposée **avant le 30 juin et paiement effectué avant le 31 août**.
 Reprise le **mercredi 1er octobre 2025** si dossier déposé entre le **1er septembre** et le **25 septembre** et paiement effectué avant le **30 septembre**.

Merci de cocher dans le tableau ci-dessus le créneau sélectionné.

Plus d'informations: www.ville-hem.fr

Avant le 30 juin 2025 :

J'ai pris connaissance que, si les démarches du portail famille ne sont pas à jour pour l'année 2025/2026, la réservation de l'activité ne sera pas validée (voir procédure de mise à jour sur l'écran de connexion du portail famille : https://portalssl.agoraplus.fr/ville-hem/pck_home.home_view#/).

IMPORTANT : Toute démarche incomplète sera refusée.

Si besoin, des points numériques sont disponibles en accès libre à l'Espace Culturel Franchomme.

Un accompagnement est possible uniquement sur rendez-vous au 03 20 66 58 48.

Documents à fournir sur le portail famille :

Démarche 1 : Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance loyer, EDF, Gaz, Eaux, Internet)

Démarche 2 : Assurance EXTRA-SCOLAIRE 2025/2026

Démarche 3 : Dernière attestation de quotient familial CAF (si vous souhaitez déclarer des revenus)

Démarche 8 : Si vous souhaitez adhérer au prélèvement automatique



**Le traitement des dossiers et démarches seront effectués en juin par la régie centralisée.
Toute réservation est ferme et définitive et vous engage financièrement.**

La facture doit être obligatoirement payée pour le 31 août 2025 sur le portail famille.

Aucun remboursement ne peut être envisagé.

Visa du Directeur de l'Ecole
Municipale d'Arts Plastiques

Fait à Hem le.....

Je certifie avoir pris connaissance de l'obligation de
mise à jour de mes informations et de l'engagement
financier de la réservation.

Signature :